

OPAH

DOSSIER DE PRESSE











VOUS SOUHAITEZ

AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT?

LE DISPOSITIF D'OPAH PEUT VOUS AIDER!

La communauté de communes **Entre Arroux Loire et Somme** a lancé, en avril 2021 un dispositif partenarial d'aides financières et d'accompagnement des propriétaires : **l'Opération Programmée** d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Jusqu'en 2024, le bureau d'études URBANIS intervient auprès des propriétaires occupants ou bailleurs, pour un suivi personnalisé et gratuit dans leur projet de réhabilitation de leur logement.

Présentation du dispositif

La CCEALS est impliquée financièrement, administrativement et techniquement dans les projets de travaux des propriétaires, au travers de quatre thématiques :

- · la rénovation énergétique
- · la lutte contre l'habitat indigne
- · l'autonomie et le maintien des personnes à leur domicile
- · la valorisation patrimoniale et environnementale par l'aide au «ravalement des façades»



Attention : contactez le référent OPAH à la Communauté de communes (03 85 85 12 92) avant de commencer les travaux et ne signez aucun devis avant le dépôt des dossiers de demande de subventions.

Pour plus d'informations et pour savoir si vos travaux sont éligibles, contactez dès à présent le cabinet URBANIS :



03 85 93 27 29



opah.cceals@urbanis.fr



Le calendrier des permanences sur les communes de GUEUGNON, BOURBON-LANCY, ISSY LI EVEQUE et TOULON-SUR-ARROUX est disponible sur notre site :



https://cceals.fr/opah

AIDES FINANCIÈRES POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES!

En plus du dispositif OPAH, la CCEALS souhaite soutenir les propriétaires qui veulent rénover leur façade sur un périmètre défini.

La CCEALS entend valoriser les rues les plus attractives par ce volet spécifique. Il s'agit de redonner à certains bâtiments leurs qualités architecturales et esthétiques, altérées par les dégradations.



Les propriétaires sont invités à faire ravaler leurs façades par le biais d'une participation financière de la CCEALS de

50 % plafonnés à 10 000 € HT par immeuble.

Le cabinet conseil URBANIS, qui opère déjà dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, est chargé d'accompagner les propriétaires dans leur montage de dossier de subvention. Cette intervention est totalement gratuite pour le propriétaire.











L'habitat est une compétence portée par le service Aménagement du territoire de la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme sur l'ensemble de son territoire. Elle accompagne les habitants dans leur projet de travaux et mobilise des subventions pour faciliter le financement.

NOTRE MISSION

- Accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux
 - Mobiliser des subventions pour faciliter le financement

N'engagez pas vos travaux avant de déposer un dossier d'aide.

VOS AVANTAGES



DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

de l'ANAH de la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme, du Conseil Départemental et des autres partenaires.



D'AUTRES AIDES CUMULABLES

Caisses de retraite, Eco prêt à taux zéro, M.D.P.H...



UNE ASSISTANCE GRATUITE

Nous vous informons sur les aides financières possibles et leurs conditions. Nous vous accompagnons et vous conseillons techniquement. Nous vous aidons à monter vos demandes de subvention.

VOUS ÊTES ÉLIGIBLE SI...

- Vous êtes propriétaire d'un logement locatif occupé ou vacant,
 - Vous êtes propriétaire et vous occupez votre logement (sous conditions de ressources).

'Les conditions particulières d'élégibilité sont examinées lors d'un entretien préalable avec Urbanis.



Place du Général de Gaulle 71130 Gueugnon Téléphone : O3 85 85 12 92 | Fax : O3 85 85 35 40

Email : accueil@cceals.fr